



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la VILLE DE SAINT-GAUDENS

Séance du 18 juillet 2022

N°2022-67		L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Gaudens, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Belvédère, à 20h30
Nombre de conseillers		
En exercice	33	
Présents	25	

Présents :

Jean-Yves DUCLOS, Jean-Luc SOUYRI, Magali GASTO-OUSTRIC, Eric HEUILLET, Isabelle RAULET, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN, Evelyne RIERA, Pierre SAFORCADA, Marie-Pierre BITEAU, Béatrice MALET, Jean-François AGNES, Vincent PUYMEGE, Céline RICOUL, Manuel ISASI, Arminda ANTUNES, Didier LACOUZATTE, Laura FINI, Anette DEGOUL, Jean-François SENAC, Mireille GUERGUIL-NICOLAS, Pascal BORIES, Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT

Absents excusés représentés par pouvoir :

Alain PINET	donne pouvoir à Eric HEUILLET
Annie NAVARRE	donne pouvoir à Evelyne RIERA
Benoit CAMPO-CASTILLO	donne pouvoir à Pierre SAFORCADA
Sébastien GIRAUDO	donne pouvoir à Joël GUILLERMIN
Nathalie MORENO	donne pouvoir à Céline RICOUL
Fanette ARIAS	donne pouvoir à Manuel ISASI
Corinne MARQUERIE	donne pouvoir à Annabelle FAUVERNIER
Yves CAZES	donne pouvoir à Frédéric IMBERT

Secrétaire de séance : Laura FINI

* * * *

TRAVAUX DANS LES ECOLES 2022 : MARCHE DE TRAVAUX

Rapporteur : Josette CAZES, Adjointe au Maire déléguée à l'Enseignement et aux Affaires scolaires

La Commune a engagé une procédure de consultation d'entreprises, le 4 Mars 2022, pour la réalisation de travaux divers dans les écoles de la ville de Saint-Gaudens –programme 2022 - en application des dispositions de l'article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

La consultation, passée en procédure adaptée, est décomposée en 8 lots :

Lot 1	Génie Civil
Lot 2	Menuiserie extérieures
Lot 3	Plomberie, sanitaires - VMC
Lot 4	Carrelages – sols souples
Lot 5	Plâtrerie
Lot 6	Peintures
Lot 7	Résines sous préau
Lot 8	Jeux

Les lots n° 2, 7 et 8 ont été attribués respectivement aux sociétés ABP Menuiseries, Castillo Résine et Loisirs Diffusion par délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2022.

Le cahier des charges des lots non attribués a été réexaminé. Il est apparu opportun d'engager une nouvelle consultation sur la base d'un lot unique conformément aux dispositions de l'article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique. Les travaux portent principalement sur la rénovation de locaux de stockage, de sanitaires et de la réfection de sols. Sont concernées les écoles Résidence élémentaire et maternelle, Pilat maternelle et élémentaire 1 et 2.

Après avis de la commission des marchés en date du 14 juin 2022, il est proposé d'attribuer le marché à la société la mieux-disante :

Société COLAS France
 ZI Perbost – 2 route des Chênes – 31800 Labarthe Inard
 Pour un montant de 142 284,00 euros HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à ladite société et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le marché peut être consulté auprès de la Direction Générale des Services.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 A l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, notamment l'article L 2123-1,

VU le programme de travaux 2022 dans les écoles,

VU l'avis de la commission des marchés en date du 14 juin 2022,

CONSIDERANT que la Commune a engagé une procédure de consultation d'entreprises, le 13 mai 2022, pour la réalisation de travaux dans les écoles Résidence élémentaire et maternelle, Pilat maternelle et élémentaire 1 et 2, en application des dispositions de l'article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique,

ENTENDU l'exposé de Madame Josette CAZES, Adjointe au Maire déléguée à l'Enseignement et aux Affaires scolaires,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE d'attribuer le marché « programme 2022 de travaux dans les écoles » à la société COLAS France, sise ZI Perbost – 2 route des Chênes – 31800 Labarthe Inard, pour un montant de 142 284,00 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec ladite société.

DIT que la dépense est imputée au budget de la Commune

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS

